

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022
CONVOCAION DU 16 SEPTEMBRE 2022

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

II) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS 2EME TRANCHE »

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait été décidé l'installation d'un « pumptack » côté gauche derrière les cuisines de la salle polyvalente. Finalement ce ne sera pas possible le terrain est trop petit. M. le Maire présente les différentes propositions d'aménagement ludique ainsi que le projet d'aménagement pour la 2^{ème} tranche des travaux. 2 bornes électriques devraient être installées par la CABBALR. M. le Maire explique qu'il s'est renseigné pour un forage équipé d'une pompe. Le montant des travaux s'élève à 17 500 € HT auquel il faut ajouter 2 500 € d'enlèvement de boue. De plus l'installation d'un compteur est obligatoire. La citerne qui a été installée lors de la 1^{ère} tranche des travaux, équipée d'une pompe a coûté environ 7 200 € HT. Le Conseil Municipal retient la solution de citerne de recueillement d'eau de pluie. Il fait part de la diminution de la longueur du plateau surélevé sur la RD 341 conformément aux demandes du Département.

M. le Maire fait un point financier sur la 1^{ère} tranche. Le montant total des travaux s'est élevé à 451 726 € 30 HT subventionné à 70 % comme suit :

- DETR : 44 198 € 84
- Département :
 - FARDA : 74 290 € 00
 - Aménagement de voirie : 15 000 €
 - Amendes de Police : 15 000 €
- Agence de l'eau : 50 000 €
- Fonds de concours : 117 719 € 57

M. le Maire attire l'attention sur le fait que l'article 2312 n'est plus éligible au FCTVA soit un manque d'environ 80 000 € pour la collectivité. M. le Maire ajoute qu'il se rend au congrès des maires jeudi et que l'attention sera attirée sur cette situation.

M. le Maire rappelle que le montant de l'enveloppe totale des travaux était de 916 567 € 00. Ainsi la deuxième tranche ne devra pas excéder 464 840 € (916 567 € 00 – 451 726 € 30)

Le toboggan, les petits rondins, la bascule, le parcours poutre, l'amphithéâtre sont retenus pour l'aménagement de l'espace côté gauche derrière les cuisines de la salle polyvalente. Voir s'il est possible de mettre un escalier à côté du toboggan

M. le Maire ajoute qu'un devis a été effectué pour la réfection de l'enduit de la salle des associations et le nettoyage des façades de la maison du patrimoine. Seule la réfection de l'enduit de la salle des associations sera retenue pour respecter l'enveloppe budgétaire

III) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'opération peut faire l'objet de demandes de subventions :

-Après de l'Etat au titre de la DETR

-Après du Département, aux titres :

o D'une Opération de Sécurité sous maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC)

o Du Fond d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA), Equipement et aménagement

o De l'aide à la voirie communale

o . Des Amendes de Police

-Après de l'Agence de l'Eau

-Après de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais

-Après de la Région au titre du FEDER/LEADER pour le programme Leader du Pays de la Lys Romane

-Après de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (C.A.B.B.A.L.R) au titre du fonds de concours

POUR : 13 UNANIMITE

IV) REVISION DES LOYERS

M. le Maire rappelle que suite aux travaux effectués à l'appartement de l'école rue de la mairie, une révision à la hausse du loyer avait été opérée passant celui-ci de 300 € à 500 €.

Une pompe à chaleur va être installée à l'appartement de l'école rue de l'église, M. le Maire propose de refaire un nouveau bail et d'augmenter le loyer. Actuellement le loyer est de 239 €, après discussion le Conseil Municipal propose de le passer à 350 €

POUR : 13 UNANIMITE

Afin d'optimiser les dépenses de chauffage, une isolation du grenier va être programmée.

V) DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE DU PLAN D'EPANDAGE DES PRODUITS NORAMBIO ET NORAMCAL SITUE SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS PAR LA SAS NORPAPER AVOT VALLEE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique pour la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits Norambio et Noramcal sur le territoire de communes du Nord et du Pas-de-Calais par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE.

La commune est concernée par l'épandage du produit NORAMBIO sur une parcelle d'une contenance de 2 ha 18 située le long de la chaussée Brunehaut.

M. AMMEUX précise que l'épandage est fait sur demande de l'exploitant. En général ce sont des exploitants qui n'ont pas de fumier parce qu'ils ne sont pas éleveurs. Il ajoute qu'il n'y a pas de danger de pollution et que ce type d'épandage est mieux que de l'engrais chimique.

POUR : 13 UNANIMITE

VI) DEMANDE DE SUBVENTION :

M. le Maire fait part d'une demande de subvention émanant du collège de Norrent-Fontes pour l'association sportive.

CONTRE : 13

UNANIMITE

VII) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

M. le Maire demande à l'assemblée si devant la flambée des coûts de l'énergie il est judicieux de continuer à louer la salle polyvalente l'hiver entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Il précise que les locations déjà enregistrées ne sont pas remises en cause ni les manifestations des associations programmées.

Il demande l'avis du Conseil Municipal sur cette mesure.

POUR : 13 UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part du démarrage des travaux de création de forages pour la géothermie de la future résidence des saules mi-octobre pour une durée d'environ une semaine. Le rejet des eaux issu du forage se fera dans le fossé qui rejoint la Lacquette au niveau de la passerelle. Les eaux rejetées seront chargées en craie seront troubles (couleur blanchâtre). Une information sera effectuée auprès de la population. L'appel d'offres pour la construction des logements devrait se faire en novembre, avec une ouverture des plis en janvier et un démarrage des travaux au printemps.
- M. le Maire fait part de l'intervention de M. le Député pour différents dossiers de la commune qui stagnaient :
 - o Ainsi au niveau de maisons et cités le nettoyage des jardins et la dératisation des logements vacants ont été effectués et les travaux de réfection pour la mise en vente de certains logements devraient avancer suite à la réunion
 - o La réunion avec Flandre Opale Habitat et la communication du calendrier des travaux
 - o Le projet d'installation de PM PRO : M. le député a écrit au Préfet
- M. le Maire fait part qu'une offre d'achat au prix a été reçu pour le lot n°2 route de Blessy.
- Le collège de Norrent-Fontes a fait don à la commune d'un chariot ménage. M. le Maire remercie l'établissement de cette attention
- M. le Maire explique avoir vu ce jour le forain qui vient habituellement à la ducasse d'octobre. Ce dernier venait demander s'il pouvait s'installer cette année. Mme DEGRAVE rappelle que les dernières années avant le covid la ducasse n'était plus trop fréquentée et ce malgré la distribution de tickets de manège par la commune. Mme DEGRAVE explique à l'assemblée que l'année prochaine ce ne sera plus possible, l'aménagement du parking ne le permettra plus. Elle ajoute que ce n'est plus possible de l'installer en haut pour cette année car une demande de compteur forain doit être effectuée au moins 1 mois à l'avance. M. AMMEUX pense qu'il faudrait essayer à nouveau et si la ducasse fonctionne l'installer au square l'année prochaine. Mme RIVELON est d'accord avec cette idée.

M. le Maire procède à un tour de table où chacun doit s'exprimer sur le sujet :

POUR : 6 CONTRE : 7

- M. le Maire déplore qu'il reste 2 dictionnaires non réclamés par des collégiens malgré les relances effectuées par la mairie.
- M. le Maire informe de la dissolution de l'association « la plume d'or ». L'argent restant ira à 7 associations choisies par chaque membre (1000 € par membre) et le

solde (environ 400 €) sera versé au CCAS. Le garage et le bungalow seront restitués à la commune pour le 1^{er} novembre.

- L'association chiens-handicaps remercie la commune pour le prêt gracieux de la salle polyvalente à l'occasion du loto qu'elle a organisé en août.
- M. le Maire fait part de l'obligation de désigner un correspondant secours et incendie au sein du conseil municipal. Cette désignation se fera parmi les adjoints lors d'une prochaine réunion.
- M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion Mme DELOHEN a fait part de la nécessité de changer de logiciel métier en comptabilité et en paye suite au passage de la M 57 au 1^{er} janvier. Suite à la rencontre avec le commercial de chez JVS, il semblerait judicieux de prendre également le pack administrés/population tout de suite sachant que tous les logiciels de la version actuelle cesseront leur mise à jour au 31 décembre 2023 et qu'il faudra de nouveau programmer et payer des heures de formations. Le coût annuel pour les 3 packs est 2930 € HT. Une remise de 220 € est effectuée pour la 1^{ère} année.
- M. CARPENTIER fait part du dépôt massif de véhicules par M. FAUCON sur son terrain rue de la Lacquette. M. le Maire répond qu'il est au courant mais que malheureusement il n'a aucun pouvoir sur un terrain privé.
- Mme KOWALK s'interroge sur la présence de plots empêchant de se stationner sur le parking chaussée Brunehaut. M. le Maire répond qu'il est conscient que cet emplacement rendait service mais c'est une propriété privée, le propriétaire est dans son droit.
- Mme KOWALK fait part de la présence de déchets, d'arbres dans la rivière rue de Fléchinelle et demande qui doit l'entretenir.
- Mme DUFOUR fait part de la demande de M. BOULET pour poser un panneau « voie sans issue » au bord du chemin qui passe derrière chez lui.
- Mme DEGRAVE fait part que suite à l'adhésion de la commune au dispositif « Demandez Angéla » M. OUART de la vie active est venu pour nous apprendre les bons réflexes à avoir lors de l'accueil d'une personne victime de harcèlement de rue ou de violences conjugales. Etaient présents M. le Maire, M. CARPENTIER, Mme DEGRAVE, Sonia et Stéphanie.
- Ce mercredi 5 octobre a lieu un atelier de sensibilisation aux dangers et arnaques sur internet. A ce jour peu de personnes se sont manifestées.
- Mme RIVELON demande si il est possible de lui envoyer par mail toutes les communications faites à la population afin qu'elle en soit informée.
- Mme KOWALK fait part de la remarque de sa voisine qui dit ne pas avoir eu le papier invitant les personnes à ne pas stationner dans la rue lors du Grand Prix d'Isbergues. M. le Maire pense qu'elle n'a pas dû faire attention car l'agent a fait toutes les boîtes aux lettres des rues concernées.
- Mme TISON fait part que des parents se demandent pourquoi il est distribué de l'eau de robinet au restaurant scolaire. Mme DEGRAVE répond que celle-ci est potable et que les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines ne sont plus admises.
- Mme TISON demande si les carrières payent une taxe à la commune pour son exploitation sur la commune ? M. le Maire répond par la négative.
- Mme TISON fait part de l'organisation par l'APE d'une marche le 23 octobre en faveur de la recherche contre le cancer du sein. Départ à 10 h 30.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.